Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Votation fédérale du 9 juin 2024

Pour un «oui» à la loi fédérale sur l'électricité

Le Conseil d'Etat vaudois appelle à soutenir la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, soumise à votation populaire le 9 juin 2024. Cette « loi sur l'électricité », attaquée par référendum, accélère le développement des énergies renouvelables indigènes et renforce la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Ce projet permet de réduire la dépendance aux importations d'énergie, tout en respectant la législation en matière de protection de l'environnement et de la nature, ainsi que les droits démocratiques.

Le Parlement fédéral a approuvé à l'automne 2023 la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Cette « loi sur l'électricité » pose les bases pour augmenter rapidement la production indigène d'énergie éolienne, solaire et hydraulique, tout en garantissant les voies de recours et la protection de la nature et du paysage. La Suisse se dote ainsi d'un outil pour produire plus d'électricité renouvelable et indigène afin de répondre aux besoins croissants de l'économie, mais aussi pour répondre à l'électrification de la société. Cette loi sur l'électricité renforce les bases de l'approvisionnement de la Confédération, limitant les risques de pénurie. En cas de « oui », le 9 juin 2024, la Suisse ferait un pas concret vers l'autonomie énergétique et la réduction de l'utilisation des énergies fossiles.

Le Canton de Vaud, à l'image de tous les cantons suisses - sous l'égide de la Conférence des gouvernements cantonaux - soutient la loi sur l'électricité. Le risque de pénurie énergétique durant l'hiver 2022/2023 a mis en évidence la fragilité de notre système et notre dépendance vis-à-vis des pays voisins. Avec cette modification de la loi, le canton de Vaud serait doté du cadre nécessaire pour doper la production d'énergies renouvelables sur son territoire. Ces objectifs s'inscrivent dans la politique énergétique ambitieuse et volontariste menée par le Conseil d'Etat vaudois pour accélérer la transition énergétique. Celle-ci se concrétise notamment dans la future révision de la loi cantonale sur l'énergie, qui vise à lutter contre le gaspillage énergétique, maximiser le potentiel renouvelable vaudois et réduire la dépendance au

marché extérieur de l’approvisionnement.

Pour ces raisons, le Conseil d’Etat vaudois, à l’instar du Conseil fédéral et du Parlement fédéral, appelle à soutenir la loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Cette nouvelle base légale constitue un jalon dans la politique de la Suisse en matière de transition énergétique.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 02 mai 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT
DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d’Etat